



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

22 Mai 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 22 Mai 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/BRE N° 2019-392	17.05.2019	Arrêté accordant la médaille d'acte de courage et de dévouement	3
CAB/DS/BSI N° 2019-414	22.05.2019	Arrêté préfectoral portant retrait d'agrément en qualité de médecin chargé, hors commission médicale primaire, d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire dans les Hauts-de-Seine.	4



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté CAB/BRE n° 2019/392 accordant la médaille d'Acte de Courage et de Dévouement

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour Acte de Courage et de Dévouement ;

Vu le rapport du directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 11 avril 2019 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Monsieur Julien MONNET

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Nanterre, le 17/05/2019

Le Préfet,

Pierre SOUBELET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté préfectoral N° CAB/DS/BSI/2019/ 414 du 22 MAI 2019 portant retrait d'agrément en qualité de médecin chargé, hors commission médicale primaire, d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire dans les Hauts-de-Seine.

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu le code de la route et notamment ses articles R.221-9 et suivants, R226-1 et suivants ;
- Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} février 2016 fixant le montant des honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- Vu l'arrêté préfectoral DRE/BR 2016/255 du 22 novembre 2016 portant agrément du docteur Mary-Michèle MOREAU en qualité de médecin chargé, hors commission médicale primaire, d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

Considérant que le docteur Mary-Michèle MOREAU a atteint l'âge limite de 73 ans ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

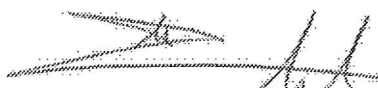
ARTICLE 1

L'agrément délivré au docteur Mary-Michèle MOREAU en qualité de médecin chargé d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire hors commission médicale primaire, est abrogé.

ARTICLE 2

Le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine et la déléguée départementale des Hauts-de-Seine de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Mathieu DUHAMEL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>